

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

ECHOS ET NOUVELLES :

A la Guerre : Nos Morts ; Décoration.

ÉTUDES HISTORIQUES :

Le Théâtre dans la Principauté de Monaco depuis le dix-septième siècle. (Suite.)

ÉCHOS & NOUVELLES

DE LA PRINCIPAUTÉ

Le secrétaire de police Charles Frachebois, sergent au 223^e d'infanterie, 22^e compagnie, qui avait été blessé et fait prisonnier dans les premiers jours d'octobre dernier, est décédé le 27 du même mois, à l'hôpital de Saarbourg, en Lorraine.

L'agent Léon Barbarin, soldat au 34^e régiment colonial, 21^e compagnie, est tombé au champ d'honneur le 22 décembre 1915, à la Main de Massiges.

L'agent cycliste Charles Rainat, sergent au 109^e d'infanterie, 11^e compagnie, vient, après quatre citations à l'ordre du jour, d'être décoré de la croix de guerre.

ÉTUDES HISTORIQUES**LE THÉÂTRE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO**

depuis le XVII^e siècle.

(Suite.)

CHAPITRE II. — Retour du Prince. — Etat brillant de la Cour de Monaco. — Les familiers et commensaux : Gentilshommes de France et d'Italie ; officiers de la garnison et de l'escadre. — La Maison d'Honoré II.

Après chacun de ses voyages à Paris, lorsqu'il rentrait dans sa Principauté, Honoré II apportait comme un reflet des splendeurs où il avait vécu. Les personnes de son entourage, les officiers et les commensaux de sa maison — seigneurs et gentilshommes qui vivaient si loin de la cour merveilleuse du roi de France, — suspendaient leur esprit à ses lèvres quand il voulait leur faire part de ses impressions.

Lorsqu'il plut au Prince d'exprimer le désir d'imiter ces fêtes à Monaco, il provoqua autour de lui une joie mêlée de reconnaissance et chacun s'empressa de lui assurer le plus enthousiaste concours.

On savait qu'Honoré II, prince souverain, ayant les ressources propres à bien remplir un magnifique dessein, ami du faste, mais du faste embelli par le goût, était, plus que tout autre seigneur, capable de reproduire une copie digne du modèle admiré.

La cour de Monaco était alors considérée comme une des plus brillantes et des plus animées

tant en France qu'en Italie. De nombreux seigneurs et gentilshommes gravitaient autour de la famille princière qui se composait ainsi :

La belle-fille d'Honoré II, la duchesse de Valentinois, née Aurélie Spinola, d'une ancienne famille génoise qui avait compris plusieurs hommes éminents, notamment Ambroise Spinola, général en chef des armées espagnoles dans les Pays-Bas, célèbre par sa prise d'Ostende après trois ans de siège (1604) et par sa prise de Breda (1621). Elle avait épousé, en 1641, le fils unique d'Honoré II, Hercule, marquis des Baux, mort en 1651 des suites d'un accident.

Son fils, Louis, comte de Carladez, né en 1642, filleul du roi Louis XIV, qui devait prendre en 1659, à l'occasion de son mariage, le titre de duc de Valentinois.

Les petites-filles d'Honoré II, dont l'aînée, Mademoiselle de Monaco, née en 1643, devait épouser, en 1657, Philibert de Simiane, marquis de Pianezze, qui remplit un rôle politique important à la cour de Turin.

Deux autres fillettes, dont la plus grande, la princesse Dévote-Renée, avait eu pour marraine, en 1646, Madame la Maréchale de Guebriant, l'ambassadrice dont le séjour au Palais de Monaco a été relaté dans un curieux passage du livre de Jean Le Laboureur : *Relation du voyage de la Reine de Pologne et du retour de Madame la Maréchale de Guebriant, ambassadrice extraordinaire*, Paris, 1647.

Les familiers et commensaux du Palais appartenaient quelques-uns à la noblesse italienne, mais la plupart à la noblesse provençale, dont une bonne partie était alliée aux diverses branches de la famille Grimaldi, principalement aux Grimaldi d'Antibes.

La place d'honneur revenait au marquis de Corbons, Jean Henri de Grimaldi, qui avait servi d'intermédiaire entre le prince Honoré II et le cardinal de Richelieu pour l'enlèvement de la place aux Espagnols. Le roi de France lui avait témoigné sa gratitude du succès de l'opération en le nommant d'abord son lieutenant auprès du Prince, ensuite en l'élevant au rang de lieutenant-général des armées du roi ; en outre, sa terre de Cagnes avait été érigée en baronnie et sa seigneurie de Corbons en marquisat. Il était l'âme des réunions au Palais de Monaco.

A côté de lui figuraient son beau-frère, le chevalier du Bar et des neveux, dont le plus attaché à la maison du Prince était le chevalier de Villeneuve-Thorenc. D'ailleurs, d'autres gentilshommes représentaient au Palais la famille des Villeneuve, qui étendait sur la Provence, et particulièrement sur la région voisine touchant à la rive droite du Var, de nombreux rameaux issus d'une très vieille souche, et illustrée par Romée, le grand sénéchal de Raymond-Bérenger, au

XIII^e siècle, qui fut le constructeur du donjon de Nice.

La famille de Beuil, dérivée de la tige primitive des Grimaldi, comptait également divers membres qui fréquentaient le Palais. Le comte de Beuil était un des amis particuliers d'Honoré II, qu'il avait accompagné dans son second voyage à Paris. Avec lui venaient le marquis de Boves et leurs neveux.

Le palais recevait parfois la visite du baron Fabri de Rians, neveu du célèbre savant Peirese, que le Prince avait nommé intendant général pour ses états en France, et des parents d'autres familles de Grimaldi, qui s'étaient multipliées par des alliances avec la noblesse régionale, comme celle des Régusse, dont le chef, le marquis de Régusse, occupait la haute charge de Président au Parlement d'Aix.

* * *

Ce fonds de noblesse s'augmentait des officiers de la garnison établie dans la place et des officiers des vaisseaux royaux ancrés dans le port.

Comme conséquence du traité de Péronne, la garnison se composait de cinq cents hommes. On envoyait à Monaco des corps d'élite en raison du rôle qui pouvait échoir à la forteresse, qualifiée de boulevard de la Provence. Les officiers étaient de bonne noblesse, choisis parmi les plus capables et les plus distingués. Quelques-uns commencèrent ici une carrière des plus brillantes. Nous avons rappelé dans une note publiée par le *Journal de Monaco* en 1910, à l'occasion de l'inauguration d'un monument à la gloire du marquis de Montcalm, que le glorieux général français avait commandé la garnison de Monaco avant d'aller diriger l'expédition française dans l'Amérique Septentrionale.

En plus de la garnison régulière, un corps particulier de troupes françaises avec deux officiers était maintenu ici pour la garde du Prince.

Aux officiers de la garnison s'ajoutaient en aussi grand nombre les officiers de marine, le corps aristocratique par excellence.

Par application du même traité de 1641, une escadre française était tenue en permanence dans le port de Monaco. En 1648, l'effectif des navires de guerre fut augmenté pour établir ici un centre d'armements maritimes en vue d'opérations à entreprendre sur divers points des côtes méditerranéennes.

A côté des vaisseaux royaux mouillaient ceux du Prince, — et c'était une force respectable qui, de tout temps, s'était acquittée d'une mission délicate et périlleuse : celle de garantir notre littoral contre les incursions des pirates barbaresques, dont les embarcations sillonnaient alors la Méditerranée à la recherche d'esclaves et de butin.

L'accomplissement de cette tâche par la marine

monégasque avait déterminé les puissances à reconnaître le droit de port de Monaco, péage maritime que devaient acquitter les navires passant dans nos eaux.

Le port abritait ainsi un imposant effectif de vaisseaux, dont les état-majors comprenaient plusieurs officiers portant de grands noms, lesquels suivaient les fêtes du Palais et en augmentaient l'éclat comme le mouvement.

Parmi les officiers de marine qui stationnèrent alors à Monaco, on a conservé les noms de M. le baron de Baume, le commandeur de Chatelus, le chevalier de Village, M. de Cabris, M. de la Brosardière.

PHILIPPE CASIMIR.

(A suivre.)

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE MONACO

Extrait

Suivant jugement rendu par le Tribunal correctionnel de Monaco, le 30 novembre 1915,

Le nommé DALMASSO (Jean), fils de Antoine et de Dalmasso (Françoise), né le 6 mai 1883, à Vernante, province de Cuneo (Italie), laitier, demeurant à Cabbé-Roquebrune (Alpes-Maritimes), a été condamné, pour mise en vente de lait falsifié, avec la circonstance de récidive, par application des articles 437, 435, 439, 440 et 471 du Code pénal, — par défaut —, à **deux cent cinquante francs d'amende** et aux frais ;

A été prononcée la confiscation des objets saisis, et ordonnée l'insertion du jugement, par extrait, dans le *Journal de Monaco* et le *Petit Monégasque*.

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général :
P. le Greffier en chef,
A. CIOCO, c. g.

Vu au Parquet :
Le Procureur général,
E. ALLAIN.

PREMIER AVIS

M^{me} veuve Jacques RICCARDI a vendu en bloc à M^{me} Maria CUCCO le fonds de commerce d'épicerie, comestibles, pétrole, alcool à brûler, vins en bouteilles à emporter, matériel et achalandage, qu'elle exploitait boulevard Charles III, n° 7, à la Condamine.

Les créanciers, s'il en existe, doivent faire opposition entre les mains de l'acquéreur, 1, boulevard Charles III, dans le délai de dix jours après l'insertion qui fera suite à la présente.

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

L'HIVER à la COTE D'AZUR

Billets d'aller et retour spéciaux à prix réduits (1^{re} et 2^e classes) pour Cannes, Nice, Menton, Monaco, Monte-Carlo.

Emission du 1^{er} décembre 1915 au 2 mai 1916, au départ des gares de Paris, Dijon, Lyon (Perrache et Brotteaux), Vesoul, Besançon, Gray, Nevers, Is-sur-Tille, Genève, Clermont-Ferrand, Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Avignon, Cette, Nîmes.

Validité 20 jours (dimanches et fêtes compris). Prolongation de deux périodes de 10 jours (dimanches et fêtes compris) moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 %.

Deux arrêts autorisés en cours de route, au gré des voyageurs, tant à l'aller qu'au retour.

Prix de Paris à Nice : 1^{re} classe : 182 fr. 60 ; 2^e classe : 131 fr. 50.

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. «*««*»

LA FRANCE Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1837.	
Capitaux et Fonds de garantie	92 millions
Vie	103 millions
Valeur des immeubles de la Cie	50 millions
Sinistres payés aux Assurés	300 millions
Capitaux assurés au 1 ^{er} Janvier 1912 :	246 milliards 953 millions 428.000 fr.
LA CONCORDE Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1905.	
Capital social	6 millions 800.000 francs
Fonds de garantie	9 millions 863.696 francs
Encaissement annuel	Plus de 3 millions de fr. au 1 ^{er} Janvier 1912.

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères. Retraite. ——— Incendie et Explosions. Tous Accidents sur terre et sur mer. ——— Responsabilité civile et professionnelle. Bris de glaces. ——— Dégâts des Eaux. Vol et Malversations.

LOUIS BIENVENU
Agent général d'Assurances
Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovetto
Boulevard de l'Ouest, MONACO

Diction :: Déclamation

LES GESTES — LE MAINTIEN

COURS
Autorisé par le Gouvernement

LEÇONS PARTICULIÈRES

M^{me} GERMAINE ORCELLE
Ex-Pensionnaire
du Théâtre National de l'Odéon
et du Vaudeville

Ecrire : Hôtel Beau-Rivage, Nice

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN
MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT
Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets
PRIX MODÉRÉS

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & Co
Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, du 9 décembre 1914. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 22.232, 22.936, 22.953, 43.411, 43.412.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 11 décembre 1914. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 031.210.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 16 janvier 1915. Huit Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 15.756, 21.962, 37.293, 40.706, 40.707, 40.708, 40.709, 40.710.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 18 janvier 1915. Neuf Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 2.238, 4.836, 16.630, 23.152, 27.687, 35.116, 35.226, 37.545, 54.022.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Dix Cinquièmes d'Actions de 100 francs chacun, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.056, 82.823.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.887.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 22 juin 1915. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 35.401, 35.595, 37.521, 37.522.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 26 juin 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 17.903 et 27.200.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 6 juillet 1915. Neuf Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 36.641, 36.642, 36.643, 37.614, 37.294, 37.295, 37.296, 37.297, 37.298.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915. Neuf Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 79.538, 79.539, 79.540, 79.541, 79.542, 79.543, 79.544, 79.545.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 53.592, 2.345.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 12 juillet 1915. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 39.557, 48.061, 52.515.

Exploit de M^e Vialon, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 7 août 1915. Dix Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 156.731 à 156.740 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 septembre 1915. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 46.428, 46.429, 46.430.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 septembre 1915. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 52.712.

Exploit de M^e Vialon, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 8 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 46.018 et 52.961.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 10.216 et 43.232, et deux Obligations de la même Société portant les n° 33.548 et 33.549.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 6 novembre 1915. Vingt et une Actions de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 2.196, 11.505, 12.633, 15.217, 15.691, 15.692, 15.886, 24.759, 24.305, 9.747, 29.950, 38.922, 42.418, 51.558, 54.720, 29.467, 30.550, 34.008, 35.929, 36.036, 36.440.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 41.259 et 41.260.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 44.620 et 53.447.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 25 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 26.387 et 26.388.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1915. Dix-huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 11.755 à 11.764 inclus et 102.732 à 102.739 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 20 mars 1915. Trois Obligations de 300 francs 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 99.423 à 99.425.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1915.